

Contrat de vente d'abri sommaire ou de villégiature

Entre les soussignés :

(Monsieur, Madame), _____, domicilié(e) au
_____ à _____;

Ci-après le vendeur (locataire initial)

(Monsieur, Madame), _____, domicilié(e) au
_____ à _____;

Ci-après l'acheteur (nouveau locataire)

Ci-après collectivement appelés les parties

Il a été convenu ce qui suit :

Par le présent contrat, le vendeur accepte de vendre à l'acheteur, qui accepte d'en faire l'acquisition, un abri sommaire ou de villégiature construit sur les terres du domaine de l'État, à l'emplacement du bail № _____ situé dans le canton de _____, rang _____, lot _____, aux coordonnées NAD 83, MTM 10, Nord _____ Est _____.

La présente vente inclut les meubles ou objets suivants :

La vente est consentie sans aucune garantie légale de qualité et aux risques et périls de l'acheteur. Ce dernier déclare avoir visité et inspecté les lieux et s'en déclare satisfait.

Le prix de vente est établi au montant de _____ \$, lequel a été remis au vendeur en date du jour ou en date du _____. La prise de possession de l'abri et des inclusions à la vente (le cas échéant) s'effectue à la date du paiement du prix de vente.

Cette vente est conditionnelle à ce que le transfert de bail soit effectué auprès de la Ville de Rouyn-Noranda. Les parties s'engagent à remplir le formulaire de transfert du bail exigé par la Ville afin de finaliser la transaction. Advenant que le transfert de bail ne soit pas effectué dans un délai de 6 mois de la signature de la présente vente, celle-ci sera annulée et les parties devront restituer à l'autre ce qui a été transféré ou payé en contrepartie à moins d'entente écrite entre les parties à l'effet contraire.

Fait à _____, le _____.

En deux exemplaires.

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur